

Les études de santé en France

Maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie

La transformation des études de santé en 2020 vise à mieux former, mieux orienter et mieux insérer les futurs professionnels de la santé.

À la rentrée 2020, toutes les universités ont mis en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé après une, deux ou trois années d'études supérieures de santé. **Chaque étudiant pourra présenter deux fois sa candidature aux études de santé**.

Les lycéens pourront ainsi choisir entre plusieurs parcours, intégrés dans les mentions de licence (une Licence avec une option "Accès Santé" (L.AS) ou un Parcours "Accès Santé" Spécifique (PASS), avec une option d'une autre discipline).

Deux possibilités pour pouvoir poursuivre des études de santé

PASS

L.AS

Comment ça marche ?

1^{re}
année

Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)

et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple: option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé

S'il valide sa 1^{re} année, **il candidate aux études de santé** (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut candidater aux études de santé ; **il ne peut pas redoubler.**

Il peut être admis en 2^e année dans la filière qui l'intéresse.

Il poursuit en 2^e année de licence de son option

Il doit se réorienter via Parcoursup

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire.

1^{re}
année

Le lycéen choisit la licence qui correspond le mieux

à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, etc...) qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »

S'il valide sa 1^{re} année, **il candidate aux études de santé** (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie)

S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut candidater aux études de santé ; **il ne peut pas redoubler.**

Il peut être admis en 2^e année dans la filière qui l'intéresse.

Il poursuit en 2^e année de licence

Il peut redoubler cette 1^{er} année.

Il peut se réorienter via Parcoursup

Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire.

Kinésithérapie

Les lycéens peuvent accéder aux études de kinésithérapie après une, deux ou trois années d'études supérieures, ou poursuivre vers un diplôme de licence.

Trois possibilités pour pouvoir poursuivre des études de santé

Les licences de biologie ou de STAPS et d'autres licences en Sciences, Technologies et Santé continuent de permettre un accès vers les études de kinésithérapie à la fin de la première année.

le lycéen valide sa 1^{re} année de licence

le lycéen ne valide pas sa 1^{re} année de licence

il peut candidater en kinésithérapie

il peut poursuivre en 2^e année de licence.

il ne peut candidater en kinésithérapie

Il peut redoubler cette 1^{re} année

il peut se réorienter vers d'autres études supérieures via Parcoursup

PASS ou L.AS

le lycéen valide sa 1^{re} année de licence

le lycéen ne valide pas sa 1^{re} année de licence

il peut candidater en kinésithérapie

il peut poursuivre en 2^e année de licence.

il ne peut candidater en kinésithérapie

Il peut redoubler cette 1^{re} année si L.AS

il doit se réorienter vers d'autres études supérieures via Parcoursup pour la PASS

il peut se réorienter vers d'autres études supérieures via Parcoursup pour la L.AS

Attention : Les licences de biologie, STAPS, Sciences Technologies et Santé et les L.AS ne permettent pas toutes un accès en kinésithérapie. Quand elles le permettent, l'accès se fait vers un institut de kinésithérapie précis et indiqué au préalable.

L'accès en kinésithérapie est clairement indiqué dans les fiches de présentation des L.AS et des licences de biologie et STAPS, Sciences Technologies et Santé consultables via le moteur de recherche des formations sur Parcoursup.

SOINS INFIRMIERS

Les lycéens via parcoursup intègrent un institut de formation en soins infirmiers (IFSI).

L'admission en IFSI s'effectue sur **dossier** via Parcoursup. (Filière sélective)

Les étudiants obtiennent leur diplôme par 180 crédits européens et le grade de licence.

Après 24 mois d'expérience en services de soins, il est possible d'exercer en libéral.

Les poursuites d'études.

Directement après l'obtention de leur diplôme :

DE de puériculture en 1 an

DE d'infirmier de bloc opératoire (18 mois).

Après 2 ans de pratiques :

DE d'infirmier anesthésiste.

Après 3 ans de pratiques :

Infirmier en pratique avancée en préparant le diplôme en 2 ans.

Après 4 ans de pratique :

Postes d'encadrement en validant le diplôme de cadre de santé (10 mois).

* Après 24 mois d'expérience en services de soins, il est possible d'exercer en libéral.

REFERENTS ORIENTATION LFV

Études en France et à l'Étranger:

Christophe VOLLARO PRIO

vollaro.christophe@ent-lfval.net

Études en Espagne:

Manuela GUEVARA

directrice études espagnoles

directrice.etudesespagnoles@lfval.net